

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----

## RÉUNION DU 31 JANVIER 2018

### Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Jean-François CALVO
M. Patrick VIGNES	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
Mme Josette BOURDEU	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Yannick BOUBEE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Fabrice SAYOUS	M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude BEAUQUESTE	Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
M. André BARRET	RODRIGUEZ
M. Gérard CLAVE	M. Jean-Noel CASSOU
M. Denis FEGNE	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Marc BEGORRE	M. Georges CASTRES
Mme Valérie LANNE	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jacques LAHOILLE	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. André LABORDE	Mme Annette CUQ
M. Jean-Claude PIRON	M. Pierre DARRE
Mme Christiane ARAGNOU	M. Daniel DARRE
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. Denis DEPOND
M. Michel AUSINA	M. Jean-François DRON
M. Jean-Marc BOYA	M. Laurent DUBOUIX
M. Jean BURON	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Jean-Louis CRAMPE	Mme Christiane DURAND
M. Gilles CRASPAY	Mme Martine FOCHE SATO
Mme Ginette CURBET	M. Michel FORGET
Mme Andrée DOUBRERE	M. Joseph FOURCADE
M. Michel DUBARRY	M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Emmanuel DUBIE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
M. Serge DUCLOS	M. Alain GARROT
M. Marc GARROCC	Mme Simone GASQUET
M. Jacques GARROT	M. Romain GIRAL
Mme Geneviève ISSON	M. Charles HABAS
M. Christian LABORDE	M. Paul HABATJOU
Mme Evelyne LABORDE	M. Jean-Marc LACABANNE
Mme Yvette LACAZE	M. Charles LACRAMPE
M. David LARRAZABAL	M. Paul LAFAILLE
M. Jean-Michel LEHMANN	M. Francis LAFON PUYO
M. Roger LESCOUTE	M. René LAPEYRE
M. Alain LUQUET	M. Claude LESGARDS
Mme Myriam MENDES	Mme Sylvie MARCHE
M. Ange MUR	M. Vincent MASCARAS
Mme Evelyne RICART	Mme Chantal MORERA
M. François RODRIGUEZ	Mme Madeleine NAVARRO
M. Jean-Michel SEGNERE	M. Laurent PENIN
M. Philippe SUBERCAZES	M. Yves PIETTE
M. Alain TALBOT	Mme Marie PLANE

M. Francis TOUYA  
M. Guy VERGES  
M. Bruno VINUALES  
M. Jean-Christian AMARE  
Mme Elisabeth ARHEIX  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Georges ASTUGUEVIEILLE  
M. Jean-Pierre BALESTAT  
Mme Marie-Paule BARON  
M. Philippe BAUBAY  
M. Michel BONZOM  
M. Francis BORDENAVE  
M. Lucien BOUZET  
M. François-Xavier BRUNET

M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
M. Michel RICAUD  
Mme Claudine RIVALETTO  
Mme Céline ROULET  
M. Paul SADER  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Jacques SEVILLA  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Laurent TEIXEIRA  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI

**Excusés :**

M. Yves CARDEILHAC  
M. Philippe CASTAING  
M. Bernard LACOSTE

**Pouvoirs :**

Mme Fabienne LAYRE CASSOU donne pouvoir à M. Gérard CLAVE  
M. Jean-Christian PEDEBOY donne pouvoir à Mme Claudine RIVALETTO  
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Jean-François CALVO  
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON

**Absents :**

M. Gérald CAPEL  
M. Marcel DE LA CONCEPTION  
M. Jean-Michel DUCLOS  
Mme Laure JOUBERT  
M. Pierre LAGONELLE

**Mme MENDES est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel.**

**M.LE PRESIDENT :** Merci Mme MENDES. Avant que nous commençons je vais demander à Mme Christiane DURAND qui est deuxième adjointe au Maire de Juncalas de bien vouloir se lever pour que l'ensemble de nos collègues puissent parfaitement l'identifier. Vous êtes la bienvenue Mme l'Adjointe au Maire. En effet notre ami le Maire de Juncalas a décidé de laisser sa place à une de ses adjointes et nous en a informés .Vous êtes la bienvenue parmi nous. Ensuite je voudrais vous demander, suite à la conférence des vice-présidents qui s'est tenu jeudi 25, d'ajouter trois points à l'ordre du jour pour que nous puissions en débattre et nous déterminer. Si quelqu'un fait une remarque sur le fait que les 5 jours de prévenance

n'ont pas été respectés, je soumettrai ces 3 points au prochain conseil communautaire. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur le fait que ces points vous ont été envoyés après l'ordre du jour ? Quelqu'un souhaite intervenir ? Il n'y a pas d'opposition, je vous remercie. Donc nous examinerons ces 3 points à la fin de l'ordre du jour tel qu'il vous a été présenté. Alors le 1<sup>er</sup> point n'est pas soumis à délibération mais néanmoins il peut susciter des questions .Il concerne les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties par le conseil communautaire. Est-ce que sur les points qui vous ont été proposés n°92 à 104, il y a des questions particulières. Pas de problème, parfait. Nous abordons les points soumis à approbation.

### **DELIBERATION N° 1**

#### **REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) SUR LE PERIMETRE DE L'EX GRAND TARBES – RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée.

### **DELIBERATION N° 2**

#### **FINALISATION DE L'ARCHIVAGE DES DOSSIERS DE L'ANCIEN SYNDICAT MIXTE S.CO.T.T.O.L. – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE ARCHIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES HAUTES- PYRENEES**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée.

### **DELIBERATION N° 3**

#### **COMMUNE DE SEMEAC - NOUVELLES DISPOSITIONS DU PLU SUITE A L'ANNULATION PARTIELLE DU PLU PAR VOIE JURIDICTIONNELLE**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée.

### **DELIBERATION N° 4**

#### **COMMUNE DE JULOS - OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE AU2A DU PLU - DEMANDE DE DEROGATION AU PRINCIPE DE L'URBANISATION LIMITEE**

Lecture de la délibération

**Un conseiller communautaire:** Il y a eu une erreur sur la surface c'est 7 000 mètres carrés.

**M.VIGNES** : Effectivement j'ai buté dessus, je pensais que c'était bien 7 000 mètres.

**M.LE PRESIDENT** : Merci de la précision M. Le Maire. Y a-t-il d'autres remarques ? Pas d'opposition, pas d'abstentions. Une question Mme RICARD vous avez la parole.

**Mme RICARD** : Oui merci M. Le Président. Par rapport au SCoT-TOL donc toutes les communes qui aujourd'hui sont couvertes par un PLU approuvé, pour Aurensan en l'occurrence il a été approuvé en 2010 et sur notre PLU nous avons une zone **AU** qui représente 12 hectares. Si demain dans cette zone de 12 hectares il y a des parcelles qui veulent s'ouvrir à l'urbanisation. Est-ce qu'il va falloir demander une dérogation à chaque fois qu'il y aura une demande pour une parcelle ou est-ce qu'il faudra demander une dérogation pour un aménagement de la totalité de cette zone.

**M.LE PRESIDENT** : Je passe la parole à Patrick VIGNES. La réponse est totalement différente s'il y a un projet d'aménagement global de la zone ou si ce sont des demandes ponctuelles. A mon avis, mais je ne suis pas compétent, la solution idéale c'est un aménagement complet de la zone avec des projets qui permettront effectivement de répondre à votre question. Patrick je te passe la parole.

**M.VIGNES** : Simplement, pour ouvrir en l'absence de SCoT une zone à l'urbanisation, il faut déjà faire une demande de dérogation.

**Mme RICARD** : Oui à cause du principe de l'urbanisation limitée.

**M.VIGNES** : Et cette demande de dérogation doit être motivée par un ensemble de raisons et si vous faites allusion aux échanges que nous avons pu avoir et qui ont fait l'objet d'une réponse, je ne peux que les confirmer. C'est à dire dans le projet qui était soumis à la demande de dérogation il était motivé non pas par un projet global mais par un projet individuel. Et cela avait été l'essentiel de notre réponse à l'époque, sans approfondir d'autre chose.

**Mme RICARD** : S'il y a une demande individuelle pour une parcelle dans une zone **AU** qui a été validé sur le PLU comment ça se passe est-ce qu'il faudra faire une demande de dérogation parcelle par parcelle .En fait ma question c'est celle-ci.

**M.VIGNES** : Mais se pose également pour l'agglomération la question de la recevabilité de la demande de dérogation. C'est-à-dire que nous devons demander, comme on le fait par exemple pour Julos, dans le cadre d'un aménagement global. La demande de dérogation au service de la préfecture qui se prononcera après avis de la commission qui va bien. Dans votre cas, en tout cas le cas qui nous a été soumis, on vous a répondu que votre demande n'était pas recevable pour pouvoir demander une dérogation précisément pour ça. Ensuite, on avait aussi fait valoir que sur votre document d'urbanisme figurait déjà un certain nombre de « dents creuses » mais aussi d'espaces qui étaient ouverts à l'urbanisation et qui n'étaient pas construits. Donc il y avait beaucoup de raisons de penser que la commission qui serait consultée, si jamais on décidait de le faire, alors que l'on estime que l'on n'a pas à le faire ; ne donnerait pas droit à votre demande.

**Mme RICARD** : Moi j'avais déjà ces réponses parce que j'avais demandé pour Aurensan, mais si ce soir je pose la question c'est parce qu'il y a d'autres communes qui se posent la question donc je ne la pose pas pour Aurensan. C'est pour les communes qui aujourd'hui se posent la question.

**M.VIGNES** : C'est la réponse que vous a donnée le Président que j'ai essayé de compléter dans le cadre d'un aménagement global, exemple de la demande qui est formulée de dérogation pour la commune de Julos, cela peut-être possible.

**M.LE PRESIDENT** : Jean-Luc est-ce que l'on doit ajouter quelque chose aux propos de Patrick ? La demande concerne d'autres communes qui peuvent très bien avoir déjà en leur sein une densification qui ne pose pas de problème c'est-à-dire pas de terrains disponibles. Là il y aurait une demande de dérogation pour des projets en extension. Quelle est la réponse ?

**M.REVILLER** : Oui Président, c'est de l'appréciation au cas par cas. Ce que je recommande aux communes qui ont ce genre de questions, c'est de prendre rendez-vous avec les services qui sont à leur disposition. C'est d'ailleurs ce que l'on a fait dans le cas de la commune d'Aurensan. On l'a fait aussi dans le cas de la commune d'Ibos où effectivement il y avait une demande similaire. Comme à chaque fois c'est de l'appréciation au cas par cas, le mieux c'est d'être très pragmatique et empirique et d'examiner les demandes qui sont faites par les communes.

**Mme RICARD** : Oui donc moi je finis pour ne pas monopoliser toute la soirée. Je me fais un peu le rôle de candide parce que je me dis quelque part s'il y a quelques communes qui se posent la question, c'est qu'il y a une demande. C'est que quelque part, ce n'est pas parce qu'une zone **AU** a été validée que c'est un acquis pour les propriétaires de se dire moi mon terrain il est en zone AU si demain je veux le construire, je peux.

**M.REVILLER** : Oui cela dépend effectivement des rédactions des documents d'urbanisme, c'est ça qu'il faut que l'on regarde.

**M.LE PRESIDENT** : Nous sommes à votre disposition pour vous apporter les meilleures réponses et les meilleures solutions. Patrick.

**M.VIGNES** : Oui si je peux ajouter une chose, enfin les interrogations d'Evelyne montrent vraiment le besoin urgent à ce que l'on engage les procédures pour établir le PLUI de l'agglomération et un nouveau SCoT et en ce sens donc prochainement on vous soumettra, on a lancé une consultation pour s'entourer de toute la sécurité juridique sur l'opération. Un cabinet qui devra être désigné prochainement nous aidera à engager les procédures depuis le début, avant même de parler de bureau d'études. C'est tout à fait important ce que vous dites.

**M.LE PRESIDENT** : Cela vous convient Evelyne comme réponse ? A votre disposition. Ya-t-il d'autres questions sur le sujet qui est très technique mais important effectivement pour chaque communes. Il n'y en n'a pas, je sou mets cette proposition à votre approbation.

Proposition adoptée.

### **DELIBERATION N° 5**

### **INSTITUTION DE LA TAXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) ET VOTE DU PRODUIT 2018**

Lecture de la délibération.

**M.PIRON** : Si vous me le permettez M. Le Président, puis-je donner quelques explications sur les 840 000 euros. Alors pourquoi 840 000 euros ? Le produit a été calculé de la façon suivante, vous avez tous normalement reçu le rapport qui était annexé à cette délibération. Tout d'abord nous avons fait la somme de toutes les cotisations des six syndicats qui perdurent pour 2018. Le Syndicat Mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves 275 000 euros pour le fonctionnement, le SMGA de l'Adour et d'affluents on est à 60 000 euros parce que à

l'heure actuelle il ne couvre que 13 communes sachant que l'an prochain ça sera 63, La Gespe 2 000 euros le Syndicat de La Gespe sera dissout l'an prochain pour sa part GEMAPI, L'Ousse alors le Syndicat de l'Ousse c'est 45 euros ce n'est vraiment pas grand-chose, surtout qu'il sera intégré dès le 1er janvier 2019 et ensuite L'Arros 1 500 euros et le Syndicat mixte du Gabas 1 500 euros qui nous prendra en fait sous son aile simplement à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Alors à l'heure actuelle on voit donc qu'il reste six syndicats, il faut savoir qu'en 2017 il y en avait 10 donc il y en a déjà quatre qui ont disparu et normalement en 2020 on devrait avoir ce qui représentera pour nous la plénitude il ne devrait y avoir plus que quatre syndicats pour couvrir l'intégralité des communes de notre territoire. Il restera un grand Syndicat de l'Adour et de l'Arros qui partira des sources de l'Adour et qui ira jusqu'à Barcelone du Gers. Le PLVG pour tout le Gave, le Gave de Pau Aval simplement pour deux communes Lourdes et Saint Pé et ensuite le Syndicat du Gabas pour Bartrés, Azereix ainsi que les enclaves, ce qui nous simplifiera quand même la tâche. Ensuite, en plus de ces cotisations, nous avons dû reprendre la reprise de tous les travaux pour l'ancien Syndicat Souy et Mardaing qui a été dissout il y a 10 000 euros à prévoir pour l'entretien des berges, pour l'ancien Syndicat de luttés contre les crues de l'Alaric on est à 25 000 euros à peu près pour la même chose avec en plus un enrochement à faire sur Séméac. Pour Le SIMA là c'est un peu plus important il y avait une DIG à 9 000 euros et surtout un PPG (plan pluriannuel de gestion) donc 226 500 euros de dépenses, 26 500 euros pour 2017 et 200 000 euros d'études de travaux pour 2018 que l'on a bien l'intention de faire bien entendu. En face de ces dépenses quelques recettes 47 000 euros pour 2017 mais surtout il y aura des recettes pour les études et les travaux réalisés en 2018 qui devraient se monter normalement à 115 000 euros. Ce sont principalement des recettes avec l'agence de l'Eau Adour Garonne qui sont quand même soumises à condition pour l'instant. Pour le PLVG c'est 275 000 euros puisque nous étions à 275 000 euros de fonctionnement et que l'on fait 50/50 avec eux, le Gave Pau Aval c'est une convention de prestation puisque pour l'instant nous ne pouvons pas adhérer puisqu'il faut qu'il modifie leur statut pour que l'on adhère soit 5 000 euros, le SMGA 50 000 euros donc le SMGA c'est la convention d'entente se sont pour les 50 communes qui ne sont pas couvertes pour l'instant et qui le seront pendant un an simplement c'est pour ça que l'on signe avec eux une convention d'entente et il en est de même pour le SMBVA c'est la condition d'entente 5 000 euros pour couvrir les communes concernées au niveau de L'Arros. Ensuite nous avons dû rajouter également des salaires de la communauté d'Agglo, donc il y a deux personnes qui sont en temps partiel pour le suivi du plan pluriannuel de gestion c'est surtout pour le SIMA qui sont mis à la disposition par le CCHB (Communauté de Communes de Haute Bigorre) cela correspond à 30 000 euros qui sont financés à 13 000 euros par des recettes de l'agence de l'Eau et notre Brigade Bleue 121 000 euros cela représente les salaires de six personnes prises entre 50 et 70 % de leur temps, selon leur activité sur le terrain et ça c'est la partie qui est directement liée à leur activité rivière. Au niveau de l'actif pour le Souy et le Mardaing ce n'était pas réellement significatif donc cela a été rendu aux communes pour l'ancien Syndicat de lutte contre les crues de l'Alaric ils ont quand même un actif de 82 388 euros pour le SIMA cela se monte à 68 199 euros cela représente donc à peu près 150 000 euros. Et là deux choix soit ils rendent cet actif aux anciennes communes adhérentes, soit c'est la CA TLP qui en fait les reprend. Pour l'instant on est en attente de la réponse de l'Etat on ne sait pas exactement ce qui sera fait. Est-ce que l'on récupérera ces 150 000 euros où est-ce qu'ils seront reversés aux communes. Au total cela représente 1 100 000 euros de dépenses donc 495 000 euros d'investissements et 605 000 euros en fonctionnement. Quant aux recettes on est à 13 000 plus 47 000 euros, 60 000 euros donc en conférence des Vice-Présidents ont avait fait deux propositions. Soit effectivement mettre la taxe GEMAPI sur les 1 040 000 euros, soit proposé

ce qui vous est proposé ce soir c'est-à-dire d'uniquement la fixer sur 840 000 euros et de faire un emprunt de 200 000 euros. Alors pourquoi un emprunt de 200 000 euros tout simplement parce que pour les conventions, elles ne sont pas encore signées donc il est tout à fait possible qu'elles ont été un petit peu surévaluées et surtout on ne sait pas encore s'ils l'ont touchera les 150 000 € ou pas. Donc cela nous permet d'avoir une variable d'ajustement de 200 000 €. Dans tous les cas cet emprunt il sera fait sur le moitié des investissements 2018 c'est-à-dire sur les travaux qui seront faits au niveau du SIMA, et cela veut dire que l'an prochain en 2019 quand on le remboursera il sera transféré au SMGA. Et cela sera un emprunt sur 5 ans qui en fait impactera très très peu la taxe GEMAPI l'an prochain. Donc si je résume ça veut dire que l'on est à une taxe GEMAPI à 6.50 € par habitant.

**M.LE PRESIDENT** : Je rappelle que dans le budget 2018 nous avons inscrit 1 500 000 €. Là on arriverait à 840 000 € ce qui est nettement en dessous. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet particulièrement complexe ? M.DUBARRY.

**M.DUBARRY** : Oui en fait c'est deux choses, une question et ensuite une prise de position. Donc je note avec une certaine satisfaction que l'Alaric et La Gespe- c'était en débat, j'ai aussi le compte rendu que vient de faire référence Jean-Claude-seraient prises dans la taxe GEMAPI, c'est ça très bien. Donc bon c'est une satisfaction que l'Alaric et La Gespe soient prises, puisqu'on détruit des syndicats, il faut bien quand même compenser. Je n'ai pas tout à fait le même chiffre concernant le SIMA mais certainement que c'est vous qui avez raison puisque on avait dit à moment donner que c'était 90 000 €, là c'est 68 000 € certainement qu'il y a eu des frais, des ajustements. Bon après est-ce que ça sera rendu aux communes ou pas, ça c'est en cours, je pense, M. Reviller peut-être nous apportera une précision. Concernant le taux de la taxe GEMAPI, c'est la moitié de ce qui avait été annoncée. On va vous couper deux bras donc en fait quand on se retrouve manchot on est content. Mais qu'est-ce que va-nous réserver l'an prochain ? Moi par principe j'étais très attaché à ces syndicats primaires, qui étaient gérés de façon bénévole, efficace avec des gens du terrain et je crains qu'avec cette nouvelle taxe l'on se retrouve de nouveau dans un système étatique. Avec des Présidents, des Vice-Présidents etc..... qui vont encore percevoir des indemnités et cela coûtera à la sortie plus cher. Par principe je suis contre une nouvelle taxe qui va se rajouter aux impôts des ménages et je crains qu'à force de prendre la feuille d'impôts de façon verticale il va falloir que l'on la prenne de façon horizontale pour pouvoir ajouter des taxes, donc moi la taxe GEMAPI je ne la voterai pas. Merci M. Le Président.

**M.LE PRESIDENT** : Ça c'est une surprise, alors Michel, M. LAPEYRE.

**M.LAPEYRE** : J'aurai aimé avoir quelques explications puisque nous, nous sommes impactés deux fois. Est-ce que l'Agglo va rembourser la part que nous payons, nous, les communes. Comment cela va se passer ? On n'a pas eu trop d'explication là-dessus.

**M.LE PRESIDENT** : M.PIRON vous vous approchez du micro pour que tout le monde entende bien. C'est une question importante.

**M.PIRON** : La Communauté d'Agglo se substitue complètement aux communes et donc vous ne payerez plus ce que vous aviez à payer, c'est nous qui le prenons à notre charge. C'est pour ça que dans la première partie le fonctionnement est pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

**M.LAPEYRE** : Ce n'est pas ce qui m'avait été dit, moi le syndicat continue à facturer les communes. Oui c'est ce qui m'a été dit. Le syndicat continu à facturer les communes, il va falloir que les choses soient claires.

**M.PIRON** : Oui le syndicat va facturer les communes mais au travers de la CA TLP puisque vous n'avez plus de compétence, vous n'avez plus la compétence GEMAPI vous ne pouvez plus payer au syndicat, ce n'est pas possible.

**M.LE PRESIDENT** : Oui, Jean-Claude, tout dépend de la mission du syndicat peut-être qu'il fait autre chose que la GEMAPI. Et dans ce cas-là la cotisation versée peut l'être pour autre chose qui ne concerne pas la GEMAPI.

**M.PIRON** : C'est pour La Gespe.

**M.LAPEYRE** : Non c'est le SMGA, le Syndicat des rivières qui va jusqu'à Barcelone maintenant.

**M.PIRON** : Non le SMGA vous n'avez plus du tout à payer la cotisation, absolument pas. Le SMGA a l'heure actuelle on est en train de travailler avec lui, dans tous les cas il n'existera plus, non plus à la fin de l'année, il va être transformé complètement en plus. Puisque c'est lui qui va prendre normalement la totalité de l'Adour ainsi que de l'Echez depuis les sources jusqu'à Barcelone. Donc en fait si vous voulez, on se substitue totalement à vous et vous n'avez absolument pas à payer de cotisation SMGA et ils le savent également. On est en convention d'entente avec eux maintenant.

**M.LAPEYRE** : Simplement qu'on a élevé le taux puisque nous étions sur le SMGA à 5 € et je vois qu'ici on passe à 6.50 €, ça nous impacte toujours les feuilles d'impôts. Et l'an prochain on verra peut-être que l'on nous le doublera comme on avait prévu au premier coup.

**M.LAHOILLE** : Pour en avoir discuté avec René LAPEYRE, c'est vrai que Bernard LUSSAN qui est le Président du syndicat lui a dit : «moi je vais t'envoyer la facture, la cotisation». S'il reçoit la facture des cotisations, qu'est-ce qu'il fait ? Il l'envoie à la Communauté.

**M.LE PRESIDENT** : Jean-Luc tu veux dire quelque chose sur le sujet pour avoir une réponse concernant la majorité des communes ?

**M.REVILLER** : Oui effectivement, comme on l'a dit vous ne devez plus recevoir d'appels à contribution pour la GEMAPI de qui que ce soit dans vos communes. Donc effectivement si cela arrive vous nous contactez et on prendra l'attache du syndicat.

**M.LE PRESIDENT** : On parle de facture GEMAPI, mais il se peut que des syndicats rendent d'autres services que les services inclus dans la GEMAPI. Jean-Claude.

**M.PIRON** : Par exemple au SMGA, il ne faut pas oublier qu'il garde une compétence sentier le long de l'Adour, celle-là elle n'est pas reprise. Là vous restez vous tributaire du SMGA pour la gestion de ces sentiers hors Agglo bien sûr.

**M.LE PRESIDENT** : Jean-Pierre ARTIGANAVE.

**M.ARTIGANAVE** : M Le Président pour faire court, pourrions-nous avoir un détail des 275 000 € d'investissements concernant le PLVG dans une zone, je le rappelle ici, qui est sans doute dans le département des Hautes-Pyrénées la plus impactée en matière de crues.

**M.LE PRESIDENT** : Nous avons inscrits 275 000 € en investissement et 275 000 € en fonctionnement. Jean-Claude Piron tu peux répondre sur le détail des 275 000 € en investissement ?



**M.PIRON** : Oui alors là c'est simplement l'année 2 du PAI qui se déroule à l'heure actuelle sur le PLVG. Ce sont des travaux qui se passent, dont une partie se passe à Lourdes c'est le confortement des Berges « Soum de Lanne » et il y a une partie des travaux qui se passent également sur Cauterets avec le confortement du Gave et ensuite il y a deux ou trois autres travaux c'est des confortements de berges, d'enrochements qui ont lieu tout le long du Gave. Après vous en donnez le détail exact, bon certes on passe beaucoup de soirées à Argelés en ce moment, mais de là à connaître tous les noms de petits ruisseau. Par contre une chose est sûre, et nous avons le Président ici du PLVG qui pourrait peut-être répondre. Mais une chose est sûre c'est que nous suivons tout ce qui passe au niveau du PLVG depuis maintenant quelques mois et ceci pour en fait notre plus grande satisfaction parce que l'on se rend compte que c'est un syndicat qui travaille particulièrement bien. Que le travail qui est fait est sérieux et suivi par des gens responsables et c'est vrai que l'image que l'on avait pu avoir au début quand on ne connaît pas, avant de rentrer réellement dans les dossiers on s'est rendu compte que l'on avait tout faux. On est excessivement satisfait de travailler avec le PLVG, là je parle pour André et pour moi.

**M.LE PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres questions ? François Rodriguez.

**M.RODRIGUEZ** : En ce qui concerne la commune de Bordères pour le Souy et le Mardaing j'ai bien compris que le syndicat était dissout et que cela rentre dans le cadre de la GEMAPI. Par contre pour l'Echez qui est toujours dans la SMGAA si on doit continuer à entretenir certains chemins qui sont le long des cours d'eau et tout. Et que le syndicat le prend en charge ça sera en supplément de la taxe GEMAPI que l'on aura à payer par habitant pour la commune. D'après ce que j'ai compris là et suivant l'explication pour la TLP les agents qui sont de la brigade bleue, eux sont compris dans le montant de la GEMAPI. Mais la brigade bleue ils n'interviennent pas dans l'eau, ils interviennent sur les chemins et le sentier qu'il y a le long des cours d'eau. Il y a deux poids deux mesures ou quoi ?

**M.LE PRESIDENT** : Non, ils ne sont pas pris en totalité il y a un pourcentage. Jean-Claude tu veux bien donner les éléments s'il te plaît.

**M.PIRON** : Les employés de la brigade bleue qui sont pris dans la taxe GEMAPI, c'est uniquement la part rivière et « gemapienne ». C'est-à-dire que l'entretien des sentiers n'est absolument pas compris c'est pour ça que leurs salaires sont pris entre 50 et 70 % selon leur fonction exacte. Les deux personnes que l'on va prendre pour le centre par exemple sont pris à 60 %, puisqu'ils vont faire 60 % de « gemapien » et 40 % de sentiers.

**M.LE PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres questions ? Oui Jean Buron.

**M.BURON** : Dans la délibération à un moment donné, il est écrit le produit de la taxe prévue est répartie entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. Comment vous allez répartir pour les entreprises ?

**M.REVILLER** : Oui, le calcul du produit de la taxe GEMAPI se fait de la façon suivante. C'est-à-dire que l'on prend, les produits qui sont perçus sur les quatre taxes à la fois sur la Communauté d'Agglomération et l'ensemble des communes, ensuite ce produit est rapporté aux bases et cela donne un taux moyen pondéré qui est calculé sur les quatre taxes. Ensuite on prend le produit escompté de la taxe GEMAPI, on le rapporte au produit global et ce qui nous donne un taux qui sera appliquée sur les bases des 4 taxes. Vous aurez donc très concrètement un taux moyen de GEMAPI pour la taxe d'habitation, un taux moyen pour le foncier bâti, un taux moyen pour le foncier non bâti et un taux moyen pour la CFE. Vous n'aurez pas un taux GEMAPI qui va s'appliquer à l'ensemble des quatre taxes, non il ne sera pas unique, il sera effectivement taxe par taxe puisque c'est la variation du produit qui va définir le taux. Et ce taux sera le même pour les 86 communes. C'est comme ça que l'on va la calculer.

Quand on dit la taxe GEMAPI finalement il y a quatre taxes, la taxe additionnelle au foncier bâti, la taxe additionnelle au foncier non bâti, la taxe additionnelle à la CFE et la taxe additionnelle à la taxe d'habitation.

**M.LE PRESIDENT** : Oui il y a quatre taxes mais il faut rappeler qu'il n'y a qu'un seul produit attendu. En l'occurrence là 840 000 €. C'est un peu ce que l'on fait sur les autres taxes quand nous votons nos recettes fiscales dans nos communes. Oui Jean-Luc.

**M.REVILLER** : En complément de ce que je viens de vous dire et pour être tout à fait complet sur le sujet. Je précise que sont exonérés de la taxe GEMAPI, les organismes de logements sociaux pour le foncier bâti et que les ressortissants des logements sociaux sont exonérés pour leur partie de taxe d'habitation et qu'effectivement il y a une taxation sur la CFE. Et vous savez que pour nous la CFE, elle est limitée dans son produit et dans son évolution ce qui permet effectivement par la taxe GEMAPI de pouvoir augmenter le taux de CFE, ce que nous n'aurions pas pu faire si on avait financé par les quatre taxes que nous votons annuellement.

**M.BURON** : Je ne comprends pas, on nous dit ça va revenir à peu près à 6.50 € par habitant mais pour les Entreprises il n'y a pas d'habitants, il y a que des employés je ne vois pas très bien comment on reparti ces choses-là.

**M.REVILLER** : Alors, vous avez entièrement raison. Sauf que quand on dit c'est un maximum de 40 euros par habitants, ça ne sert qu'à calculer le produit maximum. C'est-à-dire qu'effectivement une collectivité ne peut pas voter plus de 40 € par habitants en fonction de sa population et cela donne un produit. Mais après on ne se sert plus du tout de ce référentiel. Oublier vraiment si vous communiquez sur la taxe GEMAPI, oublier les euros par habitants parce que ça ne reflétera jamais ce que vont payer les habitants. Ça sert à calculer votre produit maximal.

**M.LE PRESIDENT** : Qui ensuite est reparti comme on l'a dit tout à l'heure sur l'ensemble des taxes à l'égard de chaque redevable. C'est compliqué, si vous souhaitez que l'on organise une réunion de travail spécifique sur ce sujet. Je veux bien et s'inscrira qui voudra, vous me dites. Est-ce que vous voulez que l'on organise une réunion de travail spécifique sur ce problème de la GEMAPI, de la répartition, des calculs etc....ceux qui désirent y participer vous nous envoyer un message et on organisera une réunion à cette effet.

**M.BURON** : Oui ça mérite une clarification.

**M.LE PRESIDENT** : D'accord, faites-moi savoir ceux qui désirent que l'on organise une réunion de travail sur ce sujet et nous.

**M.CARMOUZE** : Oui c'est pour vous informer que Montignac enfin moi je m'abstiendrai pour le vote parce que comme vous le savez Montignac n'est pas du tout concerné par les inondations et tout le reste. Oui la solidarité je l'entends.

**M.LE PRESIDENT** : Mes chers collègues, ce n'est pas parce qu'il va s'abstenir que les habitants de sa commune ne payeront rien.

**M.CARMOUZE** : Je fini, mais excusez-moi la solidarité je l'entends bien on pourrait faire l'inverse. C'est-à-dire que toutes les communes concernées soient solidaires de celle qui n'en sont pas. Mais d'autre part c'est juste et je le regrette parce qu'il y a un travail énorme qui a été fait et ça m'embête de m'abstenir par rapport au travail qui a été fait notamment avec Jean-Claude mais par principe je m'abstiendrai parce que la commune en préfecture n'est pas répertoriée comme zone inondable et tout ce qui va avec la GEMAPI.

**M.LE PRESIDENT** : Nous le comprenons Rémi mais beaucoup d'autres communes sont dans cette situation.

**M.CARMOUZE** : 18 dans les Hautes-Pyrénées.

**M.LE PRESIDENT** : oui M.GAILLANOU ?

**M.GAILLANOU** : s'il y a une réunion, ça veut dire que l'on ne vote pas ce soir ?

**M.LE PRESIDENT** : Non M.GAILLANOU, je suis désolé, on vote ce soir .S'il y en a qui n'ont pas bien compris, ce que je conçois tout à fait car c'est extrêmement complexe, nous organiserons cette réunion explicative. Mais on vote ce soir. Ceux qui ne veulent pas, ne votent pas. Il n'y a aucun problème. En tout cas, je soumettrai cette délibération au vote de l'assemblée. Jean-Claude CASTEROT.

**M.CASTEROT** : oui, moi personnellement, je suis assez déçu de l'ambiance qui règne ici ce soir. Je crois que tous les jours à la télévision, nous avons des cas concrets qui nous ramènent à la raison. Je n'aimerais pas être à la place de mes collègues de la région parisienne. Ce qui est dommageable, c'est que malheureusement l'Etat a transmis cette compétence ou cette imposition au bloc communal, qui elle, évidemment l'a renvoyé aux structures des communautés de communes. Aujourd'hui, malheureusement dans notre région, à juste titre Jean-Pierre ARTIGANAVE le disait, l'amont a été touché. Bon, nous sommes sur un profil torrentiel sur l'amont avec des zones d'expansion en bas. Moi, ce que je regrette aujourd'hui d'entendre, c'est que le sinistre ne peut pas arriver chez les autres. Et si ce soir, la solidarité de l'ensemble de la communauté des communes c'est ça, moi certainement que je resterai à la maison la prochaine fois. Je m'excuse, merci.

**M.LE PRESIDENT** : Jean-Claude, je comprends absolument ton irritation mais je me permets de rappeler que la solidarité intercommunale a déjà joué à plusieurs reprises, ici même. Et vous verrez qu'elle va continuer à jouer car nous savons de quoi il s'agit. Ce n'est pas nous qui avons inventé ça. On s'adapte. Et vous noterez, que par rapport à ce qui est inscrit dans le budget, 1,5 millions, on est presque à la moitié. Donc des efforts très importants ont été faits. Et il a même été précisé que pour avoir une souplesse dans le financement et une souplesse dans l'adaptation, il y aurait un emprunt de 200 000 euros qui serait effectué. Est-ce qu'il y en a d'autres qui veulent intervenir sur ce sujet ou sur d'autres ? Jean-Claude PIRON ?

**M.PIRON** : simplement deux collègues ont émis des inquiétudes par rapport à la taxe pour l'an prochain. On a quand même un petit peu réfléchi à ça également. Il faut savoir que pour l'an prochain, on a quand même quelques éléments. On sait que l'on va récupérer quand même 100 000 euros de FCTVA sur les 495 000 de travaux d'investissement. On devrait avoir 115 000 euros de subvention sur les travaux du SIMA donc ça fait déjà 215 000 euros que l'on aurait déjà pour l'an prochain. Le PLVG, on est dans le PAPI ce qui veut dire que la somme que demande le PLVG est lissée pour les prochaines années, donc ça n'augmentera pas non plus. Le seul delta que l'on pourrait avoir c'est sur le nouveau syndicat Adour, sauf que l'on a fait des projections. Là cette année, on leur donne quand même 110 000 euros et pour l'an prochain, les chiffres, ce sont des projections, on est bien d'accord, on ne sait pas ce qui peut arriver comme le disait Jean-Claude CASTEROT mais normalement on sera à 145 000 euros. Ce qui veut dire que si tout se passe bien, je mets au conditionnel bien entendu. On ne devrait pas réellement avoir une réelle augmentation l'année prochaine, si tentait que l'on ait une augmentation.

**M.LE PRESIDENT** : Merci Jean-Claude. Yannick BOUBEE ?

**M. BOUBEE** : Merci Monsieur le Président. Une question qui a déjà été plus ou moins formulée et une suggestion. Mais j'imagine que la suggestion que je vais faire, beaucoup de monde y a pensé. La question que je voulais poser est relative aux anciens syndicats de lutte contre les crues de l'Alaric et l'ancien SIVA, l'ancien Syndicat Intercommunal du Val d'Adour, où donc il y actuellement un actif qui s'élève, si on fait l'addition à 150 000 euros. Je sais il y a une dichotomie d'interprétation entre les services de TLP et la Préfecture. Donc la question que je pose, ce n'est pas neutre pour les différentes communes qui composent ces syndicats. Est-ce que les communes vont récupérer ces fonds ou bien est-ce qu'ils vont être versés à TLP ? Voilà pour la première question. Après c'est une suggestion et les propos de Jean-Claude ont été très éclairant sur les chiffres. Plutôt que de souscrire un emprunt, je suggère de faire un crédit de trésorerie pour préfinancer les recettes, les recettes des travaux et études de l'ancien SIVA qui s'élèvent à 115 000 €, donc ça nous coûtera moins cher et de faire également un prêt relais sur la TVA de 110 000 € plutôt qu'un emprunt à long terme ou à moyen terme sachant que j'imagine les taxes encaissées vont servir à financer le fonctionnement.

**M. LE PRÉSIDENT** : On n'a pas encore fixé les modalités de l'emprunt envisagé, le crédit de trésorerie est un emprunt selon des modalités particulières. Nous nous adapterons en fonction des besoins. Quant au préfinancement du remboursement de la TVA, c'est un trimestre. Je me permets de vous dire que l'on n'a pas besoin de contracter un emprunt, notre trésorerie nous permet de faire face à ce genre d'aléa. On doit avoir 13 ou 14 millions de trésorerie, ce serait absurde. Néanmoins, il n'est pas choquant qu'en fonction de la nature de la dépense et de l'investissement, on puisse décider d'un emprunt qui serait sur la durée de l'amortissement. On avisera. Je vous demande de noter que l'on a réduit l'enveloppe de 1,5 million à 840 000 pour prendre en charge une partie du financement. Nous verrons le moment venu les modalités techniques de l'emprunt ou du crédit de trésorerie. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette délibération ? Je demande à ceux qui désirent s'abstenir de le faire en levant la main. Alors, un, deux, trois, quatre. Quatre abstentions. Ceux qui désirent voter contre le manifestent en levant la main. Onze contre. Je demande pour la forme à ceux qui sont pour de lever la main. Merci, proposition adoptée. Nous passons au point suivant. Monsieur VINUALES ?

**M. VINUALES** : je voulais juste faire une petite intervention parce que l'on ne m'a pas vu donc j'arrive un peu en retard. Donc, je voulais faire une intervention en tant que Président du PETR pour rappeler que la GEMAPI, c'est la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et je voudrais rappeler le désastre qui s'est passé en 2012 et en 2013 et l'importance aujourd'hui de faire de la prévention pour lutter sur la furie du Gave, pour anticiper et faire la prévention des fléaux de la nature. Je voudrais remercier tous les techniciens et particulièrement Jean-Claude pour son investissement et le travail qu'il a fait. Parce qu'il a pris le chemin en route et ce n'était vraiment pas simple sur l'ensemble des travaux qui sont nombreux, qui sont très spécialisés, qui sont très techniques. Et il assiste à toutes les réunions avec grand intérêt et à ce titre je voudrais quand même rappeler que le Président du PETR ne prend pas de salaire, ni aucun élu et je voudrais simplement préciser que ce travail, c'est aussi la préservation des biens et des personnes et il ne faut pas l'oublier et pour ceux qui l'ont oublié, nous avons fait un très beau film qui rappelle l'importance des actions qui ont été menées et là encore je remercie tous ceux qui ont voté pour, pour la solidarité et l'état d'esprit. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, bravo. A mon tour, je voudrais remercier Jean-Claude pour son travail excellent, évidemment accompagné des techniciens très présents sur le terrain. Ils ont organisé des dizaines et des dizaines de réunion sur l'ensemble du territoire. Donc merci, ce n'est pas facile. C'est un sujet très technique, il faut être un peu passionné et un peu dingue pour s'engager comme ils l'ont fait sur ce sujet. Donc, au nom du Conseil, je les remercie. Je demande à Jean-Claude PIRON justement, de nous présenter le point suivant.

## **DELIBERATION N° 6**

### **DELEGUES DE LA CA AU SIVU DE L'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'OUSSE - RECTIFICATIF DESIGNATION**

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 7**

### **ADOPTION DU RAPPORT DE GESTION 2016 ET PRESENTATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA SPL ARPE OCCITANIE EN SPL AREC OCCITANIE**

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 8**

### **MANGEONS HAPY : ENTREE AU CAPITAL SOCIAL**

Lecture de la délibération.

**M.LE PRESIDENT** : quel est le problème ?

**M.CAZAUBON** : je crois qu'il manque un zéro.

**M.LE PRESIDENT** : voyons cela. Quel est le problème Jean-Louis ? Moi, je lis les statuts.

**M.BOUBEE** : je crois que nous avons reçu un courrier, je vois Jean-Louis en qualité de Président de la Chambre d'Agriculture, où il est indiqué effectivement la qualité de toutes les personnes physiques ou morales qui peuvent adhérer à la SCI. Et il me semble que pour les collectivités territoriales, c'est 500 € pour les communes donc effectivement 50 parts de 10 € et pour les EPCI, il me semble que c'est effectivement 100 parts de 10 €. C'est à dire 1 000 € en fait.

**M.LE PRESIDENT** : Je relis les statuts et il est écrit à l'article 14.2.4 : Souscription des associés relevant de la catégorie collectivité publique et leur groupement : l'associé relevant de cette catégorie souscrit 50 parts de 10 € nominales chacune, soit 500 euros. Quand on regarde annexé aux statuts, la liste nominative des associés, communauté de communes, effectivement il y a écrit 1 000 €. Alors il faudrait savoir. Pour moi, ce qui fait loi, ce sont les statuts. Si les statuts ont été adoptés tels quels, les statuts ont force de loi entre associés. Annexée aux statuts, il y a une liste nominative des associés où l'on voit, la Chambre d'Agriculture, 8 000 €, le Département 5 000 €, les communautés de communes 1 000 €, la Chambre de Métiers 1 000 €, etc...et après ce sont des sociétés, Arcadie, etc...Apparemment, ou il y a un problème dans les statuts ou il y a un problème dans la liste des associés avec le capital. Je regarde les souscriptions, on arrive à un capital de 34 000 € et dans les statuts, il

est bien précisé que le capital s'élève à 34 000 €. Il y a une erreur à l'article 14.2.4 que je te demande de signaler pour qu'il soit rectifié et moi je demande à notre assemblée que nous puissions souscrire comme l'ensemble des communautés de communes, non pas 500 € mais 1 000 €

**M.CAZAUBON** : pour info, je voudrais préciser, je ne sais pas si tout le monde est au courant De ce que c'est que cette plateforme. En clair, en collaboration avec le Conseil Départemental et les communautés de communes qui le souhaitent, c'est la relocalisation de l'alimentation, dans la restauration collective. Alors, en gros cette espèce d'union sacrée sous la marque HAPY, puisque le Conseil Départemental a lancé ça, on s'inscrit dans cette logique et en clair derrière c'est nos emplettes sont nos emplois. Que l'on peut faire travailler, que ce soit à partir des producteurs, toute la chaîne départementale en fait. C'est-à-dire que si le Conseil Départemental donne le la pour qu'il en soit ainsi pour les collèges, le Conseil Régional qui est en train de le préparer de même pour les lycées. Je rappelle, le Conseil Départemental met en place une légumerie et que derrière la légumerie, on met en place cette plate-forme pour assurer la logistique qui serait l'interface entre la commande publique et bien sûr le gestionnaire et les producteurs. En fait, je ne vais pas allonger là-dessus, c'est toujours pareil, nos emplettes sont nos emplois. C'est dans cette logique là que l'on s'inscrit. Quand je vois les nuggets de poulet qui viennent de Brésil ou de Thaïlande à Toulouse, ça me fait un peu mal à la tête. Et idem, 80% de la viande consommée à Toulouse ne vient pas de la région. On a quand même quelques efforts à faire me semble-t-il pour aller dans le bon sens. Le tout maintenant, c'est de rentrer dans les budgets parce que vous savez ce qu'il en est quand on est à 1,70 ou 1,75 € d'achat de denrées pour préparer un repas.

**M.LE PRESIDENT** : Je propose à l'assemblée, après avoir entendu toutes ces explications d'accepter une souscription de 100 actions ou parts de 10 €, soit 1 000 €, comme l'ensemble des communautés de communes sollicitées, permettant ainsi d'arriver au capital qui figure dans les statuts, 34 000 €. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 9**

### **APPROBATION DES PROJETS DE RAPPORTS POLITIQUE DE LA VILLE 2016 DE L'EX GRAND TARBES ET DE LOURDES**

Lecture de la délibération.

**M.LE PRESIDENT** : Il s'est fait un excellent travail durant l'année 2016 dans le cadre de la politique de la ville et sur le Grand Tarbes et sur Lourdes. Nous sommes en 2018, savoir ce qui s'est passé en 2016, c'est un peu réchauffé, ce qui nous intéresse c'est de savoir ce qu'il va se passer en 2018. Néanmoins, s'il y a des questions sur ces rapports vous pouvez les exprimer. Qui souhaite intervenir ? Pas d'opposition, vous êtes d'accord pour approuver ces rapports. Pas d'opposition, pas d'abstention ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 10**

## **DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE : «POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE»**

Lecture de la délibération.

**M LAHOILLE** : Gérard une question, par rapport aux commerces de proximité dans les communes rurales de moins de 1500 habitants, maintien et soutien, ça veut dire quoi ?

**M.LE PRESIDENT** : Ca veut dire maintien et soutien en fonction de la nature et de la qualité du projet dans le cadre de notre politique de développement économique. Ça ne veut pas dire n'importe quoi. On ne va pas dire aujourd'hui si quelqu'un vient avec une activité déficitaire et nous dit, je n'arrive pas à maintenir mon commerce de proximité parce que j'ai 30 000 € de déficit. On ne dira pas, on va vous donner ces 30 000 €. Par contre on va essayer de l'aider dans le développement d'activités nouvelles en lien avec d'autres partenaires, les chambres consulaires. S'il y a des projets de développement sur un commerce d'activités qui fonctionnent déjà bien, par exemple organiser un système de tournée avec acquisition d'un véhicule il sera accompagné pour cet investissement. C'est un exemple.

**M LAHOILLE** : Merci de la précision, c'était pour être clair.

**M.LE PRESIDENT** : De rien Monsieur le Vice-Président. Y a-t-il d'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 11**

#### **FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - DELIBERATION MODIFICATIVE**

**M.LE PRESIDENT** : Je vous remercie d'avoir accepté que nous puissions débattre des 3 projets de délibération apparus à la suite de la réunion de la conférence des vice-présidents de la semaine dernière. La première délibération n°11 concerne la fixation du nombre de membres du Bureau Communautaire. Quand nous avons créé notre système de gouvernance le 9 janvier 2017, nous avons décidé de créer 15 postes de vice-présidents et ensuite le 31 janvier de créer 37 postes de membres du bureau. Une année est passée, un travail énorme a été fait, dans un esprit le plus positif possible. Qu'il y ait des différences, des divergences parfois, c'est normal. Ce sont ces différences et ces divergences qui viennent enrichir notre débat. Qu'il y ait des demandes de précisions, voire même des oppositions, c'est normal. C'est l'expression démocratique, c'est la dignité de la démocratie de pouvoir exprimer des opinions qui ne sont pas nécessairement celles qui correspondent aux propositions qui sont faites, Mais qu'il y ait des parties du territoire, des personnes se sentant abandonnées sur le chemin, je ne peux l'accepter. Dans l'ensemble nous avançons plutôt pas mal. On peut toujours faire mieux certes. On a fait beaucoup de choses en un an, y compris acté un projet d'agglomération. Cela étonne beaucoup de gens d'ailleurs. Mais j'ai souhaité, alors que personne n'a rien demandé, recueillir l'avis des vice-présidents la semaine dernière sur un amendement utile. Je vous propose que nous passions de 37 à 40 membres du Bureau. Honnêtement, ça ne changera rien. Les réunions de Bureau se passent bien mais il n'y aura pas de laissés pour compte. De 37 à 40, avec 3 membres du Bureau supplémentaires, 1 pour le pôle sud, 1 pour le pôle centre et 1 pour le pôle nord. Je vous demande si vous êtes d'accord

pour que nous augmentions d'1 membre par pôle, notre Bureau qui fonctionne à l'heure actuelle en parfaite harmonie. Est-ce qu'il y a des questions d'abord ? Monsieur DUBARRY ?

**M. DUBARRY :** Donc vous avez fort rappelé comment s'était constituée cette communauté et ce Bureau. Bon moi, j'intègre dans les membres du Bureau les Présidents et les Vice-Présidents. Avant même que vous soyez élus, on avait dit que l'on allait faire un Bureau avec 50 personnes. C'est ce qui était dit au départ en respectant les équilibres entre les différentes communautés de communes. Cela a été fait, il a fallu rajouter 3 personnes pour donner satisfaction à tout le monde. Cela a été fait dans un consensus général. Aujourd'hui, vous proposez de rajouter 3 personnes, 1 au pôle centre, 1 au pôle nord, 1 au pôle sud. Ne craignez-vous que ça fasse un déséquilibre et quelle sera votre position. On sait déjà d'où viennent les personnes. 1 de l'ex CCCO, 1 autre de l'ex CCPL et 1 autre de l'ex Grand Tarbes. Si demain, l'ex Bigorre Adour Echez, l'ex Gespe Adour Alaric, l'ex Montaigu et l'ex Batsurguère viennent vous dire très bien mais nous on pense que pour respecter l'équilibre qui avait été fait au départ, on voudrait aussi avoir 1 membre du Bureau de plus. Voilà, quelle sera votre position. Après moi, je n'ai pas d'avis tranché sur la question. Cela m'est égal.

**M.LE PRESIDENT :** Alors vous, quel est votre position ? Sur la question que vous posez vous-même, quelle est votre position ?

**M.DUBARRY :** Je viens de vous le dire.

**M.LE PRESIDENT :** Non pas du tout, vous venez de dire, je n'ai pas de position.

**M.DUBARRY :** Non, je n'ai pas de position arrêtée.

**M.LE PRESIDENT :** Je vous demande quelle est votre position sur la question que vous posez si d'autres anciennes communautés venaient à revendiquer. Quelle est votre sentiment ?

**M.DUBARRY :** Je ne sais pas. C'est vous qui dirigez, ce n'est pas moi.

**M.LE PRESIDENT :** Mais oui, c'est moi qui dirige.

**M.DUBARRY :** Si vous posez la question, on tâchera de vous répondre.

**M.LE PRESIDENT :** Vous posez une question, j'ai le droit de vous en posez une. Vous disiez, je n'ai pas d'avis. Très bien, on en prend acte. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**M.DUBARRY :** S'il vous plaît, Monsieur le Président. Moi, j'ai respecté dès le départ comme d'autres, ce qui avait été décidé au niveau des communautés de communes.

**M.LE PRESIDENT :** Tout le monde l'a respecté. Et alors qu'est-ce qu'il y a d'irrespectueux aujourd'hui ?

**M.DUBARRY :** Et bien rien.

**M.LE PRESIDENT :** Et bien alors, quel est le problème ?

**M.DUBARRY :** Il n'y a pas de problème. On verra au vote.

**M.LE PRESIDENT :** Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas. Je crois que tout le monde a été traité de façon remarquable jusqu'à présent. Et ce n'est pas parce que l'on va choisir un de plus sur le pôle sud, un de plus sur le pôle nord et un de plus sur le pôle centre,



que cela va tout déséquilibrer. S'il y en a parmi vous qui ne sont pas contents, ils l'exprimeront par leur vote tout à l'heure. Maintenant je demande s'il y a d'autres questions sur la proposition qui consiste d'augmenter de 3 le nombre des membres du bureau. Jean-Claude CASTEROT vous avez la parole.

**M.CASTEROT** : Moi sur l'intervention de mon collègue, ce que je veux dire par là, c'est qu'il craint que ça génère un précédent. C'est tout, ce n'était pas quelque chose d'agressif. Cela donnait quelque chose qui pourrait paraître logique. Bon, je crois que l'on est là pour s'en expliquer. Après moi, vous savez il y a des personnes ici qui ne courent pas après des responsabilités. Mais après, il est évident que gérer un précédent, ce n'est pas toujours facile.

**M.LE PRESIDENT** : Il n'y a que ceux qui ne font jamais rien qui ne créent jamais de précédent. Cela est vrai. Je constate que depuis un an, on marche plutôt pas mal mais c'est vrai avec des compétences dont on s'est privé, S'il y a des territoires qui n'ont pas été traités de façon équitable, je voudrais aujourd'hui rectifier ce déséquilibre. Je trouve que ça se passe bien entre nous mais il me semble que nous avons le devoir de démontrer notre respect à l'égard des compétences de certains et à l'égard de certains territoires qui n'ont pas été traités normalement le 31/01/2017. C'est tout sans plus. Je tiens à vous dire tout de suite que je ne suis pas en recherche de candidats en particulier. Oui Jacques LAHOILLE, tu as la parole.

**M.LAHOILLE** : M. le Président, juste pour rappeler que quand tu as fait l'historique, tu as oublié quand même le vote qui avait eu lieu le 23 mars à Lourdes lorsqu'il s'était agi d'élire le bureau. Il y avait eu un vote contraire et on avait rappelé les règles que l'on s'était fixé au départ. Voilà.

**M. LE PRESIDENT** : Il n'en demeure pas moins que les traitements particuliers subsistent. Y a-t-il d'autres remarques ? Ces remarques sont fondées et pertinentes. Je vous demande si vous êtes d'accord pour que nous augmentions de 3 le nombre de membres du bureau ? Ceux qui sont contre le manifestent en levant la main. 8 contre. Ceux qui désirent s'abstenir le manifestent en levant la main.

**MME CARCAILLON** : Je ne comprends pas pourquoi on a un vote électronique alors que l'on comme cela à main levée.

**M.LE PRESIDENT** : Les votes électroniques, c'est pour les votes ad hominem Madame. On va s'en servir justement pour les votes ad hominem que je vais vous proposer dans un instant. Le fait d'augmenter le nombre des membres du bureau ne justifie pas un vote électronique. Après si quelqu'un veut voter à bulletin secret, on va l'utiliser, ça ne me dérange pas. Il faut qu'il y ait le tiers des membres qui le demande. On a noté les abstentions et les votes contre. Ceux qui sont d'accord, le manifestent en levant la main.

Proposition adoptée.

## **DELIBERATION N° 12**

### **ELECTION DE 3 MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**M.LE PRESIDENT** : La décision suivante, vous vous en doutez est le prolongement de la précédente. Je vous demande pour le pôle sud d'accepter la candidature du vice-président du

Conseil Régional, Jean-Louis CAZAUBON. Pour le pôle centre, je vous propose la candidature du maire d'Ossun, chef-lieu du canton et je vous demande d'accepter pour la commune d'Aureilhan, 3<sup>ème</sup> commune la plus importante en matière de population et qui n'avait qu'un représentant contre 3 à Bordères.

**M.GAILLANOU** : Monsieur le Président si vous le permettez, ce n'est pas trois, c'est deux Bordères.

**M.LE PRESIDENT** : Oui c'est 2 en Bureau, pardon.

**M.GAILLANOU** : Vous avez dit 3 Monsieur le Président, c'est pour cela que je me permets de vous reprendre.

**M.LE PRESIDENT** : Mais oui, merci de me rectifier. Je vous demande également sous la responsabilité du maire d'Aureilhan, d'accepter la candidature d'un élu de cette commune.

**M.BOUBEE** : Merci Monsieur le Président. Effectivement, vous l'aviez indiqué en conférence des vice-présidents qui s'est tenue le 25 janvier dernier, c'est là que j'ai appris vos propositions. Nous en avons discuté de manière très démocratique en bureau municipal, lundi soir et nous vous proposons à l'unanimité du bureau municipal, Christian ZYTYNSKI. Nous proposons comme 2<sup>ème</sup> candidat au Bureau Christian ZYTYNSKI.

**M.LE PRESIDENT** : Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent intervenir ? Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? S'il y a d'autres candidats, ils le manifestent en levant la main. Est-ce que tout le monde d'abord a son boitier ? Tout le monde l'a, parfait. En conséquence, je vais vous demander de bien vouloir voter avec le boitier électronique sur les propositions que je viens de vous faire. Nous allons d'abord voter pour le premier candidat Jean-Louis CAZAUBON. Non pardon, je vois que l'on nous propose d'abord Francis BORDENAVE comme membre du bureau ? Alors A pour le vote favorable et B l'abstention.

**Un conseiller communautaire** : Ah bon, il n'y a pas de vote contre ?

**M.LE PRESIDENT** : C'est bulletin secret, cela revient au même. Alors, vous y êtes ? Le scrutin est ouvert, vous pouvez voter. A pour le vote favorable et B pour l'abstention ou le vote défavorable. Est-ce que tout le monde a voté ? Bien, le scrutin est clos. 88 favorables, Monsieur Francis BORDENAVE est élu. Je propose maintenant selon la même méthode de procéder à l'élection de Jean-Louis CAZAUBON, Vice-Président du Conseil Régional, maire de Poueyferré, Président de la Chambre d'Agriculture, Président du Salon Agricole, etc...Le scrutin est ouvert : A pour et B abstention. Tout le monde a voté ? Le scrutin est clos. Jean-Louis CAZAUBON est élu membre du Bureau. Nous procédons maintenant à l'élection du candidat présenté par la commune d'Aureilhan, Christian ZYTYNSKI comme membre du Bureau. Alors, A pour et B abstention. Yannick ? Est-ce que tout le monde a voté ? Le scrutin est clos. Monsieur Christian ZYTYNSKI est élu.

### **DELIBERATION N° 13**

**DENOMINATION DE LA SALLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SALLE CHRISTIAN PAUL**

**M.LE PRESIDENT** : Je vous propose maintenant comme dernier point de procéder à la dénomination de notre salle du conseil communautaire. Je suggère qu'elle porte le nom de notre ami Christian PAUL. Merci beaucoup. Je présume qu'il est inutile que je demande qui est contre, qui s'abstient. Néanmoins, je dois le faire. Qui désire s'abstenir ? Qui désire voter contre ? Approbation à l'unanimité. Christian, tu es toujours près de nous. Merci à tous mes amis, bonne fin de soirée.